

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture  
079-217903202-20260421-01-09-04-2026-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SURIN**

-----  
Séance du 9 avril 2026  
-----

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12

Date de la convocation
2 avril 2026

Numéro délibération
01-09/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

\_\_\_\_\_

Et publication

22/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : Kilque Sylvie, Delplancq Thierry, Dubois-Massé Annie, Weill Rémi, Fourré Cindy, Galais Sophie, Vandé Yves, Gadreau Marie, Blanchet Bernard, Annereau Karine et Chatelier Anne-Marie

Membres absents : Chasseau Fabrice, Jean-François Souchard et Kevin Legros (pouvoir donné à Rémi Weill),

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

**Objet de la délibération : Compte Financier Unique 2025**

Monsieur le maire explique que suite à un problème le CFU n'a pu être validé par la DGFIP.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint Delplancq Thierry ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	514 100,13 €	450 000,00 €	964 100,13 €
	Recettes réalisées	152 689,71 €	477 178,86 €	629 868,57 €
	Restes à réaliser	102 989,50 €		102 989,50 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	725 000,00 €	550 000,00 €	1 275 000,00 €
	Dépenses réalisées	347 870,48 €	395 817,44 €	743 687,92 €
	Restes à réaliser	54 316,81 €		54 316,81 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-195 180,77 €	81 361,42 €	-113 819,35 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	210 899,87 €	100 000,00 €	310 899,87 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	15 719,10 €	181 361,42 €	197 080,52 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	48 672,69 €		

#### BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	121 493,46 €	99 995,47 €	221 488,93 €
	Recettes réalisées	47 719,26 €	99 851,23 €	147 570,49 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	73 774,20 €	118 271,19 €	192 045,39 €
	Dépenses réalisées	73 629,96 €	47 719,73 €	121 349,69 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-25 910,70 €	52 131,50 €	26 220,80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-47 719,26 €	18 275,72 €	-29 443,54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-73 629,96 €	70 407,22 €	-3 222,74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le CFU 2025 de la commune de Surin et du lotissement
- donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Les résultats définitifs du CFU sont bien conformes aux résultats anticipés repris lors du vote du budget au cours conseil municipal du 12 mars 2026.

Pour copie conforme, Surin le 9 avril 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet
	

